

Mémorandum au sujet de la convocation de l'Assemblée européenne (Août 1948)

Légende: En août 1948, le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne consigne dans une note les efforts qu'il mène depuis trois mois et le congrès de l'Europe à La Haye pour amener les gouvernements à créer une Assemblée européenne.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. ME Mouvement européen. Convocation d'une Assemblée européenne, ME 850.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_au_sujet_de_la_convocation_de_l_assemblee_europeenne_aout_1948-fr-f703e3ee-3888-4986-b5f3-21dde8274a52.html



Date de dernière mise à jour: 24/06/2016

Mémorandum au sujet de la convocation de l'Assemblée européenne

Le congrès de l'Europe tenu à La Haye en mai 1948 a adopté à l'unanimité une résolution politique demandant que soit convoquée, de toute urgence, une Assemblée européenne qui, élue –dans leur soin ou au dehors – par les Parlements des nations participantes :

- a. contribuera à créer et exprimera l'opinion publique européenne ;
- b. recommandera les mesures immédiates propres à établir progressivement, tant sur le plan économique que sur le plan politique, l'unité nécessaire de l'Europe ;
- c. examinera les problèmes juridiques et constitutionnels posés par la création d'une Union ou d'une Fédération, ainsi que leurs conséquences économiques et sociales ;
- d. préparera des plans à cet effet.

2. L'Assemblée, en tout cas pour la première étape, devrait être limitée aux représentants des nations participant au plan Marshall (y compris l'Allemagne de l'Ouest).

3. Les parlements de ces pays seront saisis d'un projet de résolution en faveur de la convocation de la susdite Assemblée.

4. On estime que l'Assemblée devra se réunir au mois de janvier 1949 au plus tard.

5. Les nations participantes devront se mettre d'accord sur les points suivants :

1. Les attributions de l'Assemblée
2. Le mode de désignation de ses membres
3. Mesures d'organisation et d'administration
4. Budget des dépenses envisagées et répartition

Estimant que la question de l'Assemblée européenne serait discutée par la conférence des ministres des Affaires étrangères, le Comité international envoya le 19 juillet un de ses membres, le sénateur Kerstens à La Haye, muni d'une lettre adressée à la conférence où les ministres étaient instamment priés de mettre la proposition d'une Assemblée à l'étude, et à laquelle le mémorandum ci-dessus était joint.

Le mercredi, 21 juillet, on apprit que Monsieur Bidault, ministre des Affaires étrangères de France, avait effectivement recommandé à la conférence de convoquer une Assemblée européenne et d'établir des unions économiques et douanières. Selon Mr. Walter Kerr, correspondant de la *New York Herald Tribune*, M. Bidault « se serait servi des arguments développés au congrès de l'Europe à La Haye en mai dernier ». Mr. Ernest Bevin, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et Monsieur Paul Henri Spaak, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Belgique, ne soulevèrent pas d'objections de principe à l'initiative. Tous les deux maintinrent pourtant l'opportunité de faire convoquer l'Assemblée par les organisations privées plutôt que par l'intervention directe des gouvernements ou des parlements. La conférence décida de remettre la question à la considération ultérieure des gouvernements des cinq pays.

Par suite à ces événements, le Comité international décida, le 21 juillet, d'adresser une nouvelle lettre aux cinq ministres des Affaires étrangères, déclarant que si ni les gouvernements ni les parlements ne voulaient assumer la responsabilité de convoquer l'Assemblée européenne, le Comité lui-même était disposé à le faire. Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de la lettre qui porte la signature de Monsieur Duncan Sandys.